

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES
LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 12 avril 2023 à 18 heures 30.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
DECISIONS
BUDGETAIRES

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Fixation du produit
de la taxe GEMAPI
pour l'année 2023

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT, Bernard PECH, Nadine ROSTOLL, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Didier CALMETTES, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Marie-Paule CAU, Véronique CORROIR, Claire DARCHY, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Bernard GRIMAUD, Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Didier MAERTEN, Cédric MALRIEU, Guillaume MERCADIER, Charles PAULY, Henri POISSON, Jacqueline RATABOUIL, Jérôme SENAL, Jean-François VERONIN-MASSET, Monique VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
05 avril 2023

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, Hubert NAUDINAT par Guillaume MERCADIER.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Procurations : Guy BONDOUY à Eliane BOURGEOIS MOYER, Javier DE LA CASA à Elisabeth ESCAFRE, Thierry MALLEVILLE à Alain CARBON, Pierre MONOD à Isabelle SIAU, Martine PUEBLA à Danielle FABRE, Bernard VIDAL à Charles PAULY.

PAR PUBLICATION
LE

Excusés: Sandrine CAMPGUILHEM, Hubert CHARRIER, Gilbert COSTE, François DEMANGEOT, Prescillia GRANIER, Evelyne GUILHEM, Frédéric JEANJEAN, Benoît MERLIN, Gérard MONDRAGON, Bruno PERLES, Jean-François POUZADOUX, Thierry ROSSICH, Régine SURRE, Marc TARDIEU, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND.

PAR DELEGATION
LE

Absents : Karole CAFFIER, Dominique DUBLOIS, Thierry LEGUEVAQUES, René MERIC, Bruno POMART, Nicolas RAUZY.

Signature

Secrétaire de séance : Alain GALINIER.

VU la délibération n°20180008 du Conseil Communautaire en date du 8 février 2018 portant Institution de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de fixer le montant de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations pour l'année 2023 à 201 364,34 €.

Le montant des participations 2023 sollicitées par les Syndicats sont :

- Syndicat du Bassin Hers-Girou	20 700,00 €
- Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Bassin du Fresquel	179 910,34 €
- Syndicat du Grand Hers	754,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE, de fixer, pour l'année 2023, le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 201 364,34 €.

CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 12 avril 2023

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Alain GALINIER

Philippe GREFFIER